

# PROCÈS VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
10	7	0	7

**Présents :** Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédérique MATIGNON, Emmanuelle MORICE, Sophie DEROUET

**Absent :** M. ATTHAR Frédéric et M. GARNIER Christian

**Absente excusée :** Mme Patricia DOUILLET

Ordre du jour :

*Validation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024*

Informations / Décisions du Maire

Finances :

Décision budgétaire modificative  
Frais RPI 2023-2024

Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 est validé, à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

### DÉCISIONS/INFORMATIONS DU MAIRE

Décision du Maire :

Un devis a été signé le 12 novembre dernier pour l'achat d'un câble d'alimentation électrique pour le cordon lumineux LED acheté précédemment avec l'entreprise Distri Fêtes pour un montant de 34.44€ TTC.

Un devis a été également signé le 25 novembre dernier pour le remplacement des cartes SSD et des barrettes des ordinateurs de l'école pour un montant de 668.20€.

Informations du Maire :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une **enquête publique aura lieu du mardi 7 janvier au jeudi 6 février 2025** pour le projet éolien de la Centrale Éolienne La Fraubée. L'arrêté préfectoral a été reçu en Mairie et affiché.

### 2024-62 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE 2024-01

**Vu** la délibération du Budget Primitif de la Commune, n°2024-19 du 25 mars 2024 ;

**Considérant** le déséquilibre des chapitres globalisés d'ordre au stade de la prévision ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter une décision modificative ;

BUDGET PRINCIPAL			
DÉCISION MODIFICATIVE N°2024-01			
Fonctionnement			
Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre
622 Rémunérations d'intermédiaires	-3 000		011
739211 Attribution de compensation	+3 000		014
722 Immobilisations corporelles		+7 400	042
73111 Impôts et taxes		-7 400	73
<b>Total de la DM</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Investissement			
2131 Bâtiments publics	+ 7 400		040
2111 Terrains nus	- 2 000		21
212 Agencements et aménagements de terrains	-1 200		21
2131 Bâtiments publics	-4 200		21
<b>Total de la DM</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>BP 2024</b>	<b>616 822.71</b>	<b>616 822.71</b>	
<b>Cumul des DM antérieures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total BP</b>	<b>616 822.71</b>	<b>616 822.71</b>	

Après un tour de table, la décision modificative n°2024-01 est votée, au chapitre à l'unanimité des membres présents.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

### OBSERVATIONS

Néant

### 2024-63 – FRAIS DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Conformément à la convention de fonctionnement et de répartition des charges de fonctionnement entre les deux communes adhérentes au RPI, Madame le Maire présente les comptes respectifs des communes de Le Ham et Loupougères pour l'année scolaire 2023-2024.

#### FRAIS RPI LE HAM/LOUPFOUGÈRES ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

LE HAM				LOUPFOUGÈRES			
Depenses	2023/2024	Recettes	2023/2024	Depenses	2023/2024	Recettes	2023/2024
Nourriture	14 557,11	Cantines	16 719,00	Transport repas	808,52	Fact garderie	245,00
Prod.entret./ pt equipt	887,70	Facturation garderie	290	Prod.entret./ pt equipt	481,13	Fonds d'amorçage	
Service bancaire	10,92	Subvention CAF	0	animation MNE			
Gaz	1 047,30	CAF aide BAFA		Alimentation			
Remboursement cartes car	645	Fonds d'amorçage		Remboursement cartes car	450		
Charges salariales	63 462,01	Recettes TAP		Charges salariales	58518,85		
Analyses microbiologiques	439,88	Remb grèves		Déplacement scolaire			
Remb grèves		Remboursement salaires	0	Admission en non valeur			
Admission en non valeur	0	Subvention CEI		ALSH Lilas Plage	1836		
ALSH Lilas Plage	1620						
Acquisition informatique							
Sous-total Dépenses	82 669,92	Sous-total Recettes	17009,00	Sous-total Dépenses	62094,5	Sous-total Recettes	245,00
TOTAL DEPENSES LE HAM :				TOTAL DEPENSES LOUPFOUGÈRES :			
<b>65660,92</b>				<b>61 849,50</b>			

#### TOTAL DES EFFECTIFS DU RPI au 1er Janvier 2024 : 35 élèves

Total dépenses R.P.I. :	127510,42	nbre d'élèves/ commune		nbre total d'élèves				
Le Ham	19	127510,42	19	35	69 219,94	+	1 821,58	71 041,52
Loupougères	15	127510,42	15	35	54 647,32	+	1 821,58	56 468,90
Hors commune	1	127510,42	1	35	3 643,15	/	2	1 821,58
<b>total élèves :</b>	<b>35</b>				127 510,42			

La commune de Le Ham a eu une dépense réelle de	65 660,92 €	La commune de Loupougères a eu une dépense réelle de	61 849,50 €
alors qu'elle aurait dû payer	71 041,52 €	alors qu'elle aurait dû payer	56 468,90 €
Différence de	-5 380,60 €	Différence de	5 380,60 €

La Commune de LE HAM doit à la commune de LOUPFOUGÈRES 5 380,60 €

Il est dû par la commune de Le Ham à la Commune de Loupougères la somme de 5 380.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'AUTORISER Madame le Maire, ou un de ses adjoints à ordonner le mandatement des sommes dues soient 5 380.60 € au titre de l'année scolaire 2023/2024.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

---

OBSERVATIONS

Néant

AFFAIRES DIVERSES

Réunion voirie CCMA le vendredi 10 janvier 2025 à 16h00

Vœux du Maire le samedi 11 janvier 2025

**Prochain CM : 27/01/2024**